

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 AVRIL 2018

Après avoir déclaré la séance ouverte, Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Président, demande à l'Assemblée de désigner son Secrétaire de séance.

Madame Sophie LEHNER se voit confier cette tâche.

Elle procède alors à l'appel nominal des membres du Conseil de l'Agglomération Creil Sud Oise.

Présents :

M. Jean-Claude VILLEMMAIN *(ne prend pas part au vote à la délibération n°18C047)*

M. Jean-Jacques DAUBRESSE

M. Jean-François DARDENNE
(ne prend pas part au vote à la délibération n°18C040)

M. Gérard WEYN *(ne prend pas part au vote à la délibération n°18C087)*

M. Michel EUVERTE

M. Jean-Michel ROBERT

Mme Sophie LEHNER *(ne prend pas part au vote à la délibération n°18C037)*

M. Hervé ROBERTI

M. Abdelkrim KORDJANI

M. Philippe MASSEIN *(ne prend pas part au vote à la délibération n°18C087)*

M. Karim BOUKHACHBA *(absent de la délibération n°18C035 à la délibération n°18C038, présent de la délibération n°18C039 à la délibération n°18C087)*

M. Jean-Michel DARSONVILLE
(ne prend pas part au vote à la délibération n°18C049)

M. Frédéric TANGUY

M. Didier ROSIER

M. Cédric LEMAIRE

Mme Yvette FOURRIER-
CESBRON

M. Mohamed ASSAMTI *(présent de la délibération n°18C035 à la délibération n°18C085, absent de la délibération n°18C086 à la délibération n°18C087)*

Mme Fabienne LAMBRE

Mme Danièle CARLIER

Mme Méral JAJAN

M. Hicham BOULHAMANE

M. Max FREMINE

M. Michaël SERTAIN

Mme Sylvie DUCHATELLE

M. Rémy RUFFAULT

Mme Monique DUTRIAUX

Mme Evelyne BLANQUET

M. Jean-Baptiste RIEUNIER

Mme Nellie ROCHEX

Mme Valérie LEFEVRE

Mme Jacqueline CROIX

M. Jean-Luc WACHEUX

M. Eric MULLER *(ne prend pas part au vote de la délibération n°18C043 à la délibération n°18C045)*

M. Serge MACUDZINSKI *(ne prend pas part au vote à la délibération n°18C048)*

Mme Marie-France BOUTROUE
(ne prend pas part au vote à la délibération n°18C039)

Représentés :

M. Jean-Pierre BOSINO *(donne pouvoir à Marie-France BOUTROUE de la délibération n°18C035 à la délibération n°18C038, absent à la délibération n°18C039, donne pouvoir à Marie-France BOUTROUE de la délibération n°18C040 à la délibération n°18C087)*

M. Jean-Luc DION donne pouvoir à M. Frédéric TANGUY

M. Hassan BOUADDI donne pouvoir à Mme Méral JAJAN

Mme Isabelle MAUPIN donne pouvoir à M. Hicham BOULHAMANE

Mme Marie-Paule BUZIN donne pouvoir à Mme Evelyne BLANQUET

Absents excusés :

M. Eric MONTES

Mme Aïcha GUENDOUZE

M. Jean-Claude CABARET

M. Adnane AKABLI

Mme Marie-Christine SALMONA

Mme Dominique LELONG

M. Jallal CHOUAOUI

M. Rehman QURESHI

M. Claude ROBERT

Mme Mélanie HONOREZ

Mme Florence BOQUET

18C035 – DECISIONS DU BUREAU

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'entériner lesdites décisions.

18C036 – DECISIONS DU PRESIDENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'entériner lesdites décisions.

18C037 – PROGRAMME PARTENARIAL ET CONVENTION FINANCIERE 2018 OISE LES VALLEES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 40 voix pour et 1 ne prenant pas part au vote

DECIDE :

- de valider le programme partenarial 2018 de l'agence d'urbanisme Oise les Vallées (ci-annexé) et la participation de l'ACSO à hauteur de 48 000,00 € ;
- d'autoriser le Président à signer la convention partenariale ACSO/Oise les Vallées (ci-annexée).

18C038 – FINANCEMENT FORUM EMPLOI 2018 - CONVENTION AVEC LA CCPOH

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'approuver la convention relative au financement du Forum de l'Emploi 2018 entre l'ACSO et la CCPOH ;
- d'autoriser le Président à la signer.

18C039 – MISSION LOCALE DE LA VALLEE DE L'OISE : SUBVENTION 2018 ET CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 41 voix pour et 1 ne prenant pas part au vote

DECIDE :

- d'accorder une subvention de fonctionnement de 144 066,45 € ;
- d'accorder une subvention de 10 000 € pour le soutien dans l'organisation du Forum de l'Emploi ;
- d'accorder une subvention de 10 000 € pour la gestion du suivi des clauses d'insertion ;
- d'approuver les termes de la convention jointe en annexe et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

18C040 – SODA : SUBVENTION 2018 ET CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 41 voix pour et 1 ne prenant pas part au vote

DECIDE :

- d’accorder une subvention de fonctionnement de 175 000 € à SODA au titre de 2018 ;
- d’approuver les termes de la convention jointe en annexe et d’autoriser Monsieur le Président à la signer.

18C041 – PROPOSITION D’ADHESION DE L’ACSO AU GROUPEMENT D’INTERET PUBLIC « INSTITUT REGIONAL DE LA VILLE » - HAUTS-DE-FRANCE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE

DECIDE :

- de valider l’adhésion de la Communauté de l’agglomération Creil Sud Oise au Groupement d’intérêt public «Institut Régional de la Ville » des Hauts-de-France pour un montant de 2 500€ ;
- d’autoriser le président à signer l’ensemble des documents afférents à ce dossier.

18C042 – PROGRAMMATION 2018 DU CONTRAT DE VILLE DE L’AGGLOMERATION CREIL SUD OISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE

DECIDE :

- de valider le programme d’actions intercommunales et la répartition des crédits Politique de la ville de l’ACSO telle qu’elle figure dans le tableau programmation 2018 (Cf. Annexe 1) ;
- d’autoriser le Président à signer tous les documents et conventions relatifs à la bonne exécution de cette délibération.

18C043 – AVENANT N°1 AU CONTRAT DE REGIE INTERESSEE N° 17 MEAV 003 POUR L’EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE L’EAU POTABLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 42 voix pour et 1 ne prenant pas part au vote

DECIDE :

- d’autoriser le Président à signer l’avenant n°1 au contrat de régie intéressée n° 17 MEAV 003 pour l’exploitation du service public de l’eau potable ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

18C044 – AVENANT N°1 AU CONTRAT DE REGIE INTERESSEE N° 17 MEAV 004 POUR L’EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE L’ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 42 voix pour et 1 ne prenant pas part au vote

DECIDE :

- d’autoriser le Président à signer l’avenant n°1 au contrat de régie intéressée n° 17 MEAV 004 pour l’exploitation du service public de l’assainissement des eaux pluviales ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

18C045 – AVENANT N°1 AU CONTRAT DE REGIE INTERESSEE N° 17 MEAV 005 POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 42 voix pour et 1 ne prenant pas part au vote

DECIDE :

- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 au contrat de régie intéressée n° 17 MEAV005 pour l'exploitation du service public de l'assainissement des eaux usées ainsi que les pièces afférentes à ce dossier.

18C046 – MAISON DE LA PIERRE : SUBVENTION 2018 ET CONVENTION D'OBJECTIFS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'accepter de verser une subvention de 135 000 € à l'association Maison de la Pierre pour l'année 2018 ;
- d'approuver les termes de la convention d'objectifs 2018 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

18C047 – AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2018 ENTRE L'ACSO ET L'OFFICE DE TOURISME CREIL SUD OISE EN EPIC

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 42 voix pour et 1 ne prenant pas part au vote

DECIDE :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et ses annexes établis entre la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise et l'Office de Tourisme Creil Sud Oise pour l'année 2018 ;
- d'autoriser le Président de l'ACSO ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs.

18C048 – COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN - DEMANDE DE SUBVENTION A L'ACSO

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 42 voix pour et 1 ne prenant pas part au vote

DECIDE :

- d'attribuer une subvention de 2 000 € en faveur de la Commune de Saint-Maximin pour l'organisation de la manifestation « Saint-Maximin sur scène ».

18C049 – COMMUNE DE CRAMOISY – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ACSO

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 42 voix pour et 1 ne prenant pas part au vote

DECIDE :

- d'attribuer une subvention de 2 000 € en faveur de la Commune de Cramoisy pour l'organisation de sa fête communale.

18C050 – ASSOCIATION MUNICIPALE D’ENSEIGNEMENT ET D’EDUCATION MUSICALE DE MONTATAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION A L’ACSO

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE

DECIDE :

- d’attribuer une subvention de 1 500 € en faveur de l’AMEM dans le cadre de l’organisation du Festival des Clochers.

18C051 – « ASSOCIATION GOBERVILLE TOKYO 2020 » – DEMANDE DE SUBVENTION A L’ACSO

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE

DECIDE :

- d’attribuer une subvention de 2 000 € en faveur de l’Association « GOBERVILLE Tokyo 2020 ».

18C052 – ASSOCIATION DES SAUVETEURS DE L’OISE – DEMANDE DE SUBVENTION A L’ACSO

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE

DECIDE :

- d’attribuer une subvention de 6 250 € en faveur de l’Association des Sauveteurs de l’Oise.

18C053 – COTISATION À LA FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR LA CULTURE (FNCC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE

DECIDE :

- d’autoriser l’Agglomération à renouveler son adhésion à la FNCC pour l’année 2018 et à verser la cotisation annuelle de 1 701 €.

18C054 – COTISATION À L’AGRION DE L’OISE – LES AMIS DE L’INSECTARIUM

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE

DECIDE :

- d’autoriser l’Agglomération à renouveler son adhésion à l’Agrion de l’Oise, les amis de l’insectarium pour l’année 2018 et à verser la cotisation annuelle de 100 €.

18C055 – BUDGET PRINCIPAL - REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 41 voix pour et 2 abstentions

DECIDE :

- de reprendre par anticipation sur le Budget Primitif 2018 du budget principal les résultats de l'exercice 2017 ;
- d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 en partie au besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 Réserves pour un montant de 4 382 177,05 € et d'affecter le solde, d'un montant de 2 116 223,05 €, en section de fonctionnement au chapitre 002 ;
- de reporter en section d'investissement, au chapitre 001, le déficit estimé soit 7 066 353,66 €.

18C056 – BUDGET TRANSPORT - REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 41 voix pour et 2 abstentions

DECIDE :

- de reprendre par anticipation sur le Budget Primitif 2018 du budget transport les résultats de l'exercice 2017 ;
- de reporter en section d'investissement l'excédent estimé soit 28 076,95 €.

18C057 – BUDGET TRANSPORTS URBAINS - REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 41 voix pour et 2 abstentions

DECIDE :

- de reprendre par anticipation sur le Budget Primitif 2018 du budget transports urbains les résultats de l'exercice 2017 ;
- de reporter en section d'investissement l'excédent estimé soit 938 587,50 €.

18C058 – BUDGET GOURNAY-LES-USINES - REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 41 voix pour et 2 abstentions

DECIDE :

- de reprendre par anticipation sur le Budget Primitif 2018 du budget Gournay les usines les résultats de l'exercice 2017 ;
- d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement 2017 soit 147 779,72 € au besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 Réserve ;
- de reporter en section d'investissement le déficit estimé soit – 147 779,72 €.

18C059 – BUDGET LES MARCHES DE L'OISE - REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 41 voix pour et 2 abstentions

DECIDE :

- de reprendre par anticipation sur le Budget Primitif 2018 du budget les marches de l'Oise les résultats de l'exercice 2017 ;
- de reporter en section de fonctionnement l'excédent estimé soit 138 371,63 € ;
- de reporter en section d'investissement l'excédent estimé soit 605 198,35 €.

18C060 – BUDGET EAU POTABLE - REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 41 voix pour et 2 abstentions

DECIDE :

- de reprendre par anticipation sur le Budget Primitif 2018 du budget eau potable les résultats de l'exercice 2017 ;
- d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 en partie au besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 Réserves pour un montant de 532 178,02 € et d'affecter le solde, d'un montant de 178 298,21 €, en section de fonctionnement au chapitre 002 ;
- de reporter en section d'investissement le déficit estimé soit 304 050,11 € au chapitre 001.

18C061 – BUDGET ASSAINISSEMENT - REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 41 voix pour et 2 abstentions

DECIDE :

- de reprendre par anticipation sur le Budget Primitif 2018 du budget assainissement les résultats de l'exercice 2017 ;
- de reporter en section de fonctionnement l'excédent estimé soit 5 289 158,40 € ;
- de reporter en section d'investissement l'excédent estimé soit 2 503 136,16 €.

18C062 – BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 35 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions

DECIDE :

- d'adopter le budget primitif 2018 du budget principal dont l'équilibre est présenté ci-dessous ;
- d'autoriser le Président à lever les emprunts nécessaires dans la limite de 11 303 651,64 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BUDGET 2017	RAR 2017	BUDGET TOTAL 2018
DEPENSES			
Opérations réelles	57 137 029,58	0,00	58 437 715,30
Opérations d'ordre	7 292 423,01	0,00	4 929 927,75
Reprise résultat antérieur		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	64 429 452,59	0,00	63 367 643,05

	BUDGET 2017	RAR 2017	BUDGET TOTAL 2018
RECETTES			
Opérations réelles	60 440 941,81	0,00	61 086 361,00
Opérations d'ordre	235 623,00	0,00	165 059,00
Reprise résultat antérieur	3 752 887,78	0,00	2 116 223,05
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	64 429 452,59	0,00	63 367 643,05

SECTION D'INVESTISSEMENT

	BUDGET 2017	RAR 2017	BUDGET TOTAL 2018
DEPENSES			
Opérations réelles	24 549 953,47	1 520 860,41	20 221 380,77
Opérations d'ordre	375 623,00	0,00	365 059,00
Reprise résultat antérieur	162 844,73	0,00	7 066 353,66
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	25 088 421,20	1 520 860,41	27 652 793,43

	BUDGET 2017	RAR 2017	BUDGET TOTAL 2018
RECETTES			
Opérations réelles	17 655 998,19	4 205 037,02	22 522 865,68
Opérations d'ordre	7 432 423,01	0,00	5 129 927,75
Reprise résultat antérieur	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	25 088 421,20	4 205 037,02	27 652 793,43

	BUDGET 2017	RAR 2017	BUDGET TOTAL 2018
TOTAL GÉNÉRAL DEPENSES	89 517 873,79	1 520 860,41	91 020 436,48

	BUDGET 2017	RAR 2017	BUDGET TOTAL 2018
TOTAL GÉNÉRAL RECETTES	89 517 873,79	4 205 037,02	91 020 436,48

18C063 – BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 35 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions

DECIDE :

- d'adopter le budget primitif 2018 du budget annexe Transport dont l'équilibre est le suivant :

	BUDGET 2017	RAR 2017	BUDGET 2018
DEPENSES			
Opérations réelles	904 700,00	0,00	817 069,00
Opérations d'ordre	10 300,00	0,00	2 879,00
Reprise résultat antérieur	1 708,63	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	916 708,63	0,00	819 948,00

	BUDGET 2017	RAR 2017	BUDGET 2018
RECETTES			
Opérations réelles	906 408,63	0,00	814 800,00
Opérations d'ordre	10 300,00	0,00	5 148,00
Reprise résultat antérieur	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	916 708,63	0,00	819 948,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

	BUDGET 2017	RAR 2017	BUDGET 2018
DEPENSES			
Opérations réelles	22 513,99	0,00	25 807,95
Opérations d'ordre	10 300,00	0,00	5 148,00
Reprise résultat antérieur	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	32 813,99	0,00	30 955,95

	BUDGET 2017	RAR 2017	BUDGET 2018
RECETTES			
Opérations réelles	0,00	0,00	0,00
Opérations d'ordre	10 300,00	0,00	2 879,00
Reprise résultat antérieur	22 513,99	0,00	28 076,95
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	32 813,99	0,00	30 955,95

TOTAL GÉNÉRAL DEPENSES	949 522,62	0,00	850 903,95
-------------------------------	-------------------	-------------	-------------------

TOTAL GÉNÉRAL RECETTES	949 522,62	0,00	850 903,95
-------------------------------	-------------------	-------------	-------------------

18C064 – BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 35 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions

DECIDE :

- d'adopter le budget primitif 2018 du budget annexe transports urbains dont l'équilibre est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BUDGET 2017	RAR 2017	BUDGET 2018
DEPENSES			
Opérations réelles	6 362 550,00	0,00	6 151 545,00
Opérations d'ordre	469 852,00	0,00	467 998,00
Reprise résultat antérieur	0,00	0,00	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 832 402,00	0,00	6 619 543,00

	BUDGET 2017	RAR 2017	BUDGET 2018
RECETTES			
Opérations réelles	6 721 103,00	0,00	6 483 610,00
Opérations d'ordre	111 299,00	0,00	135 933,00
Reprise résultat antérieur	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 832 402,00	0,00	6 619 543,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

	BUDGET 2017	RAR 2017	BUDGET 2018
DEPENSES			
Opérations réelles	1 931 765,13	68 166,84	1 994 326,57
Opérations d'ordre	249 299,00	0,00	270 233,00
Reprise résultat antérieur	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 181 064,13	68 166,84	2 264 559,57

	BUDGET 2017	RAR 2017	BUDGET 2018
RECETTES			
Opérations réelles	348 000,00	270 974,07	723 674,07
Opérations d'ordre	607 852,00	0,00	602 298,00
Reprise résultat antérieur	1 225 212,13	0,00	938 587,50
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 181 064,13	270 974,07	2 264 559,57

TOTAL GÉNÉRAL DEPENSES	9 013 466,13	68 166,84	8 884 102,57
-------------------------------	---------------------	------------------	---------------------

TOTAL GÉNÉRAL RECETTES	9 013 466,13	270 974,07	8 884 102,57
-------------------------------	---------------------	-------------------	---------------------

18C065 – BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET ANNEXE GOURNAY LES USINES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 35 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions

DECIDE :

- d'adopter le budget primitif 2018 du budget annexe Gournay les usines dont l'équilibre est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	BUDGET 2017	RAR 2017	BUDGET 2018
DEPENSES			
Opérations réelles	2 062 000,00	0,00	136 700,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00
Reprise résultat antérieur	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 062 000,00	0,00	136 700,00

	BUDGET 2017	RAR 2017	BUDGET 2018
RECETTES			
Opérations réelles	2 062 000,00	0,00	136 700,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00
Reprise résultat antérieur	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 062 000,00	0,00	136 700,00

SECTION D'INVESTISSEMENT			
	BUDGET 2017	RAR 2017	BUDGET 2018
DEPENSES			
Opérations réelles	2 685 856,65	8 252,80	2 982 780,03
Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00
Reprise résultat antérieur	102 186,70	0,00	147 779,72
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 788 043,35	8 252,80	3 130 559,75

	BUDGET 2017	RAR 2017	BUDGET 2018
RECETTES			
Opérations réelles	2 788 043,35	0,00	3 130 559,75
Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00
Reprise résultat antérieur	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 788 043,35	0,00	3 130 559,75

TOTAL GÉNÉRAL DEPENSES	4 850 043,35	8 252,80	3 267 259,75
-------------------------------	---------------------	-----------------	---------------------

TOTAL GÉNÉRAL RECETTES	4 850 043,35	0,00	3 267 259,75
-------------------------------	---------------------	-------------	---------------------

- d'accepter le versement d'une participation financière prévue sur les crédits du budget principal (fonction 824, article 2041641) au budget annexe Gournay-les-Usines d'un montant maximum de 136 700 €.

18C066 – BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET ANNEXE LES MARCHES DE L'OISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 35 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions

DECIDE :

- d'adopter le budget primitif 2018 du budget annexe Marches de l'Oise dont l'équilibre est le suivant :

	BUDGET 2017	RAR 2017	BUDGET 2018
DEPENSES			
Opérations réelles	50 125,00	0,00	44 807,00
Opérations d'ordre	52 847,00	0,00	132 064,63
Reprise résultat antérieur	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	102 972,00	0,00	176 871,63

	BUDGET 2017	RAR 2017	BUDGET 2018
RECETTES			
Opérations réelles	102 972,00	0,00	38 500,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00
Reprise résultat antérieur	0,00	0,00	138 371,63
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	102 972,00	0,00	176 871,63

SECTION D'INVESTISSEMENT

	BUDGET 2017	RAR 2017	BUDGET 2018
DEPENSES			
Opérations réelles	72 452,00	0,00	74 520,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00
Reprise résultat antérieur	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	72 452,00	0,00	74 520,00

	BUDGET 2017	RAR 2017	BUDGET 2018
RECETTES			
Opérations réelles	0,00	0,00	20,00
Opérations d'ordre	52 847,00	0,00	132 064,63
Reprise résultat antérieur	619 693,71	0,00	605 198,35
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	672 540,71	0,00	737 282,98

TOTAL GÉNÉRAL DEPENSES	175 424,00	0,00	251 391,63
-------------------------------	-------------------	-------------	-------------------

TOTAL GÉNÉRAL RECETTES	775 512,71	0,00	914 154,61
-------------------------------	-------------------	-------------	-------------------

18C067 – BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 35 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions

DECIDE :

- d'adopter le budget primitif 2018 du budget annexe eau potable dont l'équilibre est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BUDGET 2017	RAR 2017	BUDGET 2018
DEPENSES			
Opérations réelles	1 673 900,00	0,00	3 026 538,00
Opérations d'ordre	1 156 207,93	0,00	1 583 130,21
Reprise résultat antérieur		0,00	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 830 107,93	0,00	4 609 668,21

	BUDGET 2017	RAR 2017	BUDGET 2018
RECETTES			
Opérations réelles	2 105 000,00	0,00	4 395 000,00
Opérations d'ordre	36 361,00	0,00	36 370,00
Reprise résultat antérieur	688 746,93	0,00	178 298,21
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 830 107,93	0,00	4 609 668,21

SECTION D'INVESTISSEMENT

	BUDGET 2017	RAR 2017	BUDGET 2018
DEPENSES			
Opérations réelles	1 383 611,70	428 127,91	2 359 888,12
Opérations d'ordre	46 361,00		46 370,00
Reprise résultat antérieur			304 050,11
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 429 972,70	428 127,91	2 710 308,23

	BUDGET 2017	RAR 2017	BUDGET 2018
RECETTES			
Opérations réelles	10 000,00	200 000,00	1 117 178,02
Opérations d'ordre	1 166 207,93	0,00	1 593 130,21
Reprise résultat antérieur	253 764,77	0,00	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 429 972,70	200 000,00	2 710 308,23

TOTAL GÉNÉRAL DEPENSES	4 260 080,63	428 127,91	7 319 976,44
-------------------------------	---------------------	-------------------	---------------------

TOTAL GÉNÉRAL RECETTES	4 260 080,63	200 000,00	7 319 976,44
-------------------------------	---------------------	-------------------	---------------------

18C068 – BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 35 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions

DECIDE :

- d'adopter le budget primitif 2018 du budget annexe assainissement dont l'équilibre est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BUDGET 2017	RAR 2017	BUDGET 2018
DEPENSES			
Opérations réelles	2 193 210,95	0,00	3 777 016,60
Opérations d'ordre	6 715 760,46	0,00	6 664 566,50
Reprise résultat antérieur		0,00	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 908 971,41	0,00	10 441 583,10

	BUDGET 2017	RAR 2017	BUDGET 2018
RECETTES			
Opérations réelles	3 155 200,00	0,00	4 991 600,00
Opérations d'ordre	104 531,00	0,00	160 825,00
Reprise résultat antérieur	5 649 240,41	0,00	5 289 158,10
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8 908 971,41	0,00	10 441 583,10

SECTION D'INVESTISSEMENT

	BUDGET 2017	RAR 2017	BUDGET 2018
DEPENSES			
Opérations réelles	8 936 897,70	200 831,50	10 414 472,66
Opérations d'ordre	304 531,00	0,00	360 825,00
Reprise résultat antérieur	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9 241 428,70	200 831,50	10 775 297,66

	BUDGET 2017	RAR 2017	BUDGET 2018
RECETTES			
Opérations réelles	550 000,00	0,00	1 407 595,00
Opérations d'ordre	6 915 760,46	0,00	6 864 566,50
Reprise résultat antérieur	1 775 668,24	0,00	2 503 136,16
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	9 241 428,70	0,00	10 775 297,66

	BUDGET 2017	RAR 2017	BUDGET 2018
TOTAL GÉNÉRAL DEPENSES	18 150 400,11	200 831,50	21 216 880,76

	BUDGET 2017	RAR 2017	BUDGET 2018
TOTAL GÉNÉRAL RECETTES	18 150 400,11	0,00	21 216 880,76

18C069 – PARTICIPATION DU BUDGET PRINCIPAL / BUDGET TRANSPORTS URBAINS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 41 voix pour et 2 abstentions

DECIDE :

- d'accepter le versement d'une participation financière au budget annexe transports urbains qui s'élève pour 2018 à un montant maximal de 2 663 595 € prélevé sur les crédits prévus au budget principal (fonction 815, article 65 737).

18C070 – BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS (APCP) / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT (AACP)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 41 voix pour et 2 abstentions

DECIDE :

- de réviser les autorisations de programme et crédits de paiement suivantes :
 - AP 1 Marché de maîtrise d'œuvre I1-I2 Gournay « voie nouvelle / carrefour des Forges »
 - AP 2 Requalification de l'Île Saint Maurice à Creil
 - AP 3 Passerelle sur l'Oise / Pont Y
 - AP 5 Matériel de collecte OM
 - AP 9 Aire d'accueil des gens du voyage
 - AP 11 Acquisitions foncières
 - AP 14 Liaison Coubertin-Jaurès
 - AP 19 Accession sociale
 - AP 20 Subventions parc privé OPAH
 - AP 21 Schéma d'accessibilité PMR transports
 - AP 22 Mise en accessibilité des bâtiments
 - AP 24 Travaux schéma circulations douces
 - AP 25 Etude gare-passerelle
 - AP 27 Gare Cœur d'Agglo
 - AP 28 PRU Gournay OA7 Fichet
 - AP 29 Ligne Picardie Roissy
- de confirmer l'autorisation de programme et crédit de paiement « AP 26 Reconversion site GOSS »
- de créer l'autorisation de programme et crédit de paiement « AP 30 Reconversion BA 110 »
- de clôturer les autorisations de programme et crédits de paiement suivantes :
 - AP 4 Aménagement des locaux
 - AP 12 Subventions équipement logement
 - AP 13 Infrastructures nouvelles
- de réviser les autorisations d'engagement et crédits de paiement suivantes :
 - AE 7 Gare Cœur d'Agglo
 - AE 8 Suivi animation OPAH
 - AE 10 Etudes pollution
 - AE 17 Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale gens du voyage
 - AE 18 Expertises géomètre
- de confirmer l'autorisation d'engagement et crédit de paiement « AE 19 Programmation énergétique »
- de créer l'autorisation d'engagement et crédit de paiement « AE 20 PLH »

18C071 – BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 41 voix pour et 2 abstentions

DECIDE :

- de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement « AP 1 Acquisition des bus » ;
- de réviser l'autorisation d'engagement et crédits de paiement « AE 1 AMO renouvellement DSP ».

18C072 – BUDGET GOURNAY-LES-USINES - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 41 voix pour et 2 abstentions

DECIDE :

- de réviser les autorisations de programme et crédits de paiement « AP 1 PRU Gournay OA4 Dro » et « AP 2 Acquisitions foncières ».

18C073 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - AUTORISATIONS DE PROGRAMME / D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENTS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 41 voix pour et 2 abstentions

DECIDE :

- de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement « APCP 1 Renouvellement des réseaux d'eau potable » ;
- de clôturer l'autorisation d'engagement et crédits de paiement « AECP 1 AMO pour le mode de gestion de l'eau ».

18C074 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - AUTORISATIONS DE PROGRAMME / D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENTS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 41 voix pour et 2 abstentions

DECIDE :

- de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement « APCP 1 Création de deux postes de refoulement et conduites / ZAC Gournay à Creil » ;
- de créer l'autorisation de programme et crédits de paiement « APCP 2 Renouvellement canalisations » ;
- de clôturer l'autorisation d'engagement et crédits de paiement « AECP 1 AMO pour le mode de gestion de l'eau ».

18C075 – VOTE DES TAUX 2018 - FISCALITE MENAGES ET PROFESSIONNELLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 41 voix pour et 2 abstentions

DECIDE :

- de reconduire pour 2018 les taux additionnels des taxes directes locales sur les ménages :
 - Taxe d'habitation : 11,18% ;
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11,49% ;
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37,09%.
- de reconduire pour 2018 le taux de la Cotisation foncière des entreprises à 29,75% ;
- de reconduire les exonérations votées par le Conseil communautaire l'année précédente ;
- exonération de cotisation foncière des entreprises, des établissements réalisant une activité de vente de livres neufs au détail qui disposent, au 1^{er} janvier de l'année d'imposition, du label de « librairie indépendante de référence » ;
- exonération de la cotisation foncière des entreprises, les entreprises de spectacles vivant listées ci-dessous :
 - Les théâtres nationaux ;
 - Les autres théâtres fixes ;
 - Les tournées théâtrales et les théâtres démontables exclusivement consacrés à des spectacles d'art dramatique, lyrique ou chorégraphique ;
 - Les concerts symphoniques et autres, les orchestres divers et les chorales ;
 - Les théâtres de marionnettes, les cabarets artistiques, les cafés concerts, les music-halls et les cirques ;
 - Les spectacles musicaux et de variétés ;
 - Les lieux de diffusion de spectacles vivants d'une capacité moyenne d'accueil du public inférieure à 1500 places ;
 - Les tournées théâtrales et les théâtres démontables exclusivement consacrés à des spectacles d'art dramatique, lyrique ou chorégraphique ;
 - Les concerts symphoniques et autres, les orchestres divers et les chorales ;
 - Les théâtres de marionnettes, les cabarets artistiques, les cafés concerts, les music-halls et les cirques ;
 - Les spectacles musicaux et de variétés ;
 - Les lieux de diffusion de spectacles vivants d'une capacité moyenne d'accueil du public inférieure à 1500 places.

18C076 – REPRISE ACTIF / EPCC MAISON DE LA PIERRE DU SUD DE L'OISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'intégrer les opérations comptables de l'actif de l'EPCC « Maison de la Pierre du Sud de l'Oise » arrêtées au 31/05/2017, pour la part lui revenant détaillée dans le tableau annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents.

18C077 – COTISATIONS ACSO 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'accepter le renouvellement des adhésions et le versement des cotisations annuelles 2018 telles que détaillées ci-dessus :
 - Villes de Frances pour 2 843,73 € ;
 - Oise les Vallées pour 55 007,19 €.

18C078 – CAP'OISE HAUTS-DE-FRANCE - COTISATION 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de verser à la centrale d'achat public CAP'OISE Hauts-De-France la cotisation annuelle 2018 s'élevant à 120 €.

18C079 – COTISATION ADCF 2018 (ASSEMBLEE DES COMMUNAUTES DE FRANCE)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'accepter de verser la cotisation annuelle 2018 d'un montant de 9 000 € à l'ADCF.

18C080 – COLLEGES-LYCEES-IUT : SUBVENTIONS FOYERS SOCIO-EDUCATIFS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de reconduire ces modalités pour le calcul du montant de la subvention versée au Foyer Socio-Educatif des établissements scolaires.

Annexe : Evolution des effectifs/subvention FSE

18C081 – PROVISION POUR RISQUE - CONTENTIEUX PASSERELLE PIETONS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de constituer une provision pour risque et litige d'un montant de 894 046 € ;
- d'imputer cette provision sur le budget de l'ACSO (article 6875).

18C082 – SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES – BILAN ANNUEL

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de prendre acte de la communication du bilan annuel 2017 de la mise en œuvre du schéma intercommunal de mutualisation des services de l'Agglomération Creilloise.

18C083 – GROUPEMENT DE COMMANDES SE60 – ACHAT D’ELECTRICITE ET SERVICES ASSOCIES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE

DECIDE :

- d'autoriser l'adhésion de l'ACSO au groupement d'achat d'électricité et de services associés coordonné par le SE60 pour *le tarif C5 (puissance souscrite inférieure à 36 kVa) ;*
- d'accepter les termes de l'acte constitutif du groupement de commande annexé à la présente délibération ;
- de prendre acte que, dans l'hypothèse où les offres remises pour les sites au C5 (« tarif bleu ») seraient supérieures en prix à l'offre réglementée, le marché sera déclaré infructueux. Dans ce cas, chacun des membres conservera ses contrats au tarif C5 réglementé.
- d'autoriser le président à donner mandat au SE60 pour obtenir auprès du fournisseur historique du membre et du gestionnaire de réseau l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises ;
- d'autoriser le Président du SE60 à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget ;
- d'autoriser le Président à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

18C084 – CONVENTION DE GESTION DE SERVICE INFORMATIQUE ENTRE ACSO ET CREIL

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE

DECIDE :

- d'autoriser le Président à signer la convention de gestion de service informatique entre la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise et la ville de Creil.

18C085 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS A L'EPFLO - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°17C046

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE

DECIDE :

- de modifier la délibération n°17C046 portant désignation des représentants à l'EPFLO en inversant la place des deux suppléants Messieurs MACUDZINSKI et KORDJANI.

18C086 – TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION DE POSTE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE

DECIDE :

- d'autoriser la création d'un poste d'Ingénieur en chef territorial à temps complet.

18C087 – AVIS SUR LA MODIFICATION DU TERRITOIRE COMMUNAL DE VILLERS-SAINT-PAUL

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 39 voix pour et 2 ne prenant pas part au vote

DECIDE :

- d'émettre un avis favorable au rattachement des parcelles AI n°133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140,141, 142 à la commune de Villers-Saint-Paul.